

Enfin, concernant l'implantation de la STEP sur la commune de Le Grau du Roi, à proximité des lagunages, bien que située en « zone inondable », les concepteurs ont eu la prudence de caler à un niveau NGF assez conséquent, que ce soit en 1967 pour les lagunages, qu'en 1997 pour les structures de la STEP, ce qui a permis en 1982, année de référence s'il en est sur le niveau des hautes eaux de la mer, de ne subir aucun dommage.

L'eau traitée par la STEP, stockée sur le site, est en fin de saison estivale, reprise par pompage et évacuée à la mer, depuis plus de 40 ans. Force est de constater que les espaces du secteur de l'Espiguette ont bénéficié de cet apport d'eau douce, ce qui permet à ce jour de constater la richesse de notre faune et flore qui a nécessité et nécessite une vigilance permanente pour éviter les intrusions humaines dans ce secteur, ce qui nous a contraint à créer un service particulier.

Des projets importants sont en cours : utilisation des eaux traitées à des fins d'arrosage, bouclage du réseau d'eau brute avec les réseaux B.R.L. de l'Hérault, ~~amélioration des réseaux (diminution des fuites), création d'une nouvelle station de traitement rive droite~~, ce qui note notre souci d'améliorer la gestion de l'eau globalement pour laquelle nous devons tous être attentifs.

Je tenais à vous faire part de ma réaction tout à fait naturelle, qui n'est pas forcément très éloignée de vos interrogations légitimes.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Municipal, l'expression de mes sincères salutations.



LE DÉPUTÉ MAIRE,



Etienne MOURRUT